



Réserve Naturelle COURANT D'HUCHET



© Jacques Bouillere
R.N.N Courant d'Huchet

1^{er} nidification du Balbuzard pêcheur dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet (juillet 2018)

Rapport d'activité 2018

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
et de Gestion de la Réserve Naturelle du
Courant d'Huchet

LÉON
MOLIETS ET MAÂ
VIELLE SAINT GIRONS

374 Rue des berges du lac
40550 LEON

Téléphone :
05 58 48 73 91
Mél :

rn.courant.huchet@orange.fr



Sommaire

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS.....	3
1. ETAT DU PERSONNEL	4
1.1. Personnel permanent	4
1.2. Personnel temporaire	5
1.3. Stagiaires	6
2. POLICE DE LA NATURE	7
2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3).....	7
2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales « macarons ».....	9
3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS	10
3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1).....	10
3.2. Réhabilitation du barrage de la Nasse (IO5.2/1)	10
3.3. Aménagements des abords de l'étang de Léon à Léon (IO7.1).....	11
3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)	11
3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3).....	11
3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3)	11
4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	12
4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	12
4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil	12
4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2).....	12
4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes.....	13
4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1)	14
4.4. Nettoyage de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2)	14
4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)	15
5. SUIVIS ET ETUDES	17
5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5)	17
5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4).....	22
5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4)	22
5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1)	23
5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2)	23
5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2).....	23
5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)	24
5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)	25
5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2).....	26
5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3).....	27
6. SUIVI ADMINISTRATIF.....	28
6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)	28
6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)	28
6.3. Définition d'une stratégie de gestion du débouché du courant d'Huchet.....	28
6.4. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2).....	28
6.5. Gestion des bases de données (AD10.3/4)	29
6.6. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1).....	29
7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 ET FA9.1) 30	
8. COMMUNICATION	33
9. EVENEMENTIEL ET DIVERS	34

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS

Un premier couple de Balbuzard pêcheur a niché dans la réserve naturelle du courant d'Huchet.

Le phénomène est particulièrement rare pour ce rapace ne comptant qu'une soixantaine de couples recensés en France continentale. Il s'agit du premier couple nicheur observé en Aquitaine depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

Au regard de l'enjeu important généré par cette espèce, l'équipe de la Réserve a décidé de se mobiliser. Ainsi, tout au long de la saison de reproduction, de mars à septembre, les gardes de la Réserve se sont relayés afin de suivre précisément l'avancée de la reproduction et surtout de s'assurer du respect du périmètre de quiétude.

Ce sont finalement deux poussins de balbuzard qui ont vu le jour et dont les parents se sont occupés jusqu'à leur départ en fin d'été... Ce bilan très positif montre l'efficacité du dispositif de plateformes mis en place depuis 2005. Cette réussite prouve que la restauration d'espèces sensibles est possible dès que les conditions de quiétude des lieux sont réunies. Espèce fidèle à son site de reproduction, le couple reviendra probablement dès le printemps prochain pour une nouvelle nidification.

Rénovation du barrage de la Nasse

Une deuxième phase d'études a été menée tout au long de l'année en concertation avec l'ensemble des usagers du lac et propriétaires du courant d'Huchet. Ce travail a permis d'aboutir au choix de la solution d'aménagement global du site de la Nasse en y intégrant la réhabilitation de la passerelle piétonnière située en aval du barrage. La question du niveau du lac était au cœur des préoccupations. La difficulté a été de trouver un niveau d'eau qui convienne à tout moment à tous les usages.

Le Courant d'Huchet désigné Aire Marine Protégée

L'Agence Française pour la Biodiversité et la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont actualisé la liste des espaces protégés littoraux et marins répondant aux critères d'Aire Marine Protégée (AMP). Le périmètre de la réserve naturelle coupant la limite de salure des eaux, le site du courant d'Huchet a été officiellement désigné comme AMP pour une surface marine de 0,11 km² (courrier de notification du 18 juillet 2018).

1. ETAT DU PERSONNEL

1.1. Personnel permanent

	Durée et nature du contrat	Missions
BAILHES Xavier	Chargé d'études Géomaticien (temps plein) Technicien territorial – Cat. B Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2014	- créer, gérer et renseigner les systèmes d'information nécessaires à la gestion de la réserve ; - réaliser les diagnostics, études et documents de connaissance du territoire ; - accueil et surveillance de la réserve.
DASSE Bernard	Agent technique (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} janvier 2001	- entretien du site, des équipements et du matériel ; - piégeage, relevé et contrôle des niveaux d'eau ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
FAURE François	Conservateur (temps plein) Ingénieur territorial – Cat. A Titulaire depuis le 01 juillet 2014	- gestion administrative et financière ; - élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de gestion ; - conception des programmes et études scientifiques ; - encadrement du personnel ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - relations avec les partenaires de la réserve.
FAVREAU Olivier	Garde animateur (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2007	- conception et réalisation des animations et outils pédagogiques ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - suivi de la régie, de la billetterie et gestion des stocks de la boutique ; - relations avec les acteurs locaux.
LAGARDE Sophie	Agent chargé de propreté (temps non complet – 10h) Adjoint technique territorial – Cat. C Titulaire depuis le 01 janvier 2016	- assurer le nettoyage des locaux administratifs et techniques.
LESCLAUX Paul	Garde technicien (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} novembre 2007	- réalisation et suivi des travaux d'entretien ; - mesures scientifiques et techniques dans le cadre des protocoles ; - accueil du public et surveillance de la réserve.

MARCHAND-GUYOT Sophie	Secrétaire Comptable (temps non complet – 12h)	<ul style="list-style-type: none"> - accueil physique et téléphonique - secrétariat et comptabilité - gestion administrative du personnel - relations avec la trésorerie
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C	
	Titulaire depuis le 01 septembre 2015	

1.2. Personnel temporaire

	Durée et nature du contrat	Missions
BAZIRE Sandrine	Agent d'accueil (temps plein)	Accueil à la Maison de la Réserve et Pichelèbe + animations scolaires
	Adjoint administratif territorial – Cat. C	
	6 mois – CDD du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2018	
GIRARD Alyzée	Agent d'accueil et d'animation (temps plein)	Accueil au chalet de Pichelèbe et visites guidées
	Adjoint technique territorial – Cat. C	
	3 mois – CDD du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	

Dans le cadre du programme de translocation du Balbuzard pêcheur, Paul Lesclaux a été mis à disposition du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels des Landes entre le 01 juin et le 30 octobre 2018. Il a été remplacé par Audrey Fournier pendant cinq mois et réaffecté dans ses fonctions à compter du 01 novembre.

L'effectif salarié du Syndicat reste inchangé et totalise 6,38 ETP : 5,63 ETP titulaires (permanents) + 0,75 ETP non titulaire (saisonniers).

Tableau des effectifs du Syndicat au 31 décembre 2018

Grade	Catégorie	Effectif titulaire en ETP	Effectif non titulaire en ETP	Total
Filière technique				
Ingénieur territorial	A	1		1
Technicien territorial	B	1		1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3
Adjoint technique territorial	C	0,29	0,25	0,54
Filière administrative				
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} cl.	C	0,34		0,34
Adjoint administratif territorial	C		0,5	0,5
Total		5,63	0,75	6,38

1.3. Stagiaires

Le Syndicat a accueilli 2 stagiaires répartis comme suit:

	Niveau de formation	Période de stage	Thème de stage
LAUR Caroline	Classe de 3 ^{ème}	05/02 au 09/02	Stage d'observation en milieu professionnel
BOULLY Diego	1 ^{ère} STAV	09/04 au 13/04 18/06 au 06/07 22/10 au 26/10	Entretien des équipements et des milieux naturels

Document Unique – Evaluation des risques professionnels

Dans une démarche globale santé sécurité au travail, le Syndicat a élaboré le Document Unique d'évaluation des risques professionnels de la collectivité avec l'aide du service prévention du Centre de Gestion des Landes. Les agents ont été observés en situation de travail pour identifier les dangers et les risques potentiels pour chaque tâche. Les résultats ont été formalisés dans le document depuis le recensement des activités jusqu'aux propositions de mesures correctives ou préventives. Ce travail doit être complété par l'indication des coûts éventuels, des personnes en charges des actions et des délais de réalisation, afin de définir le plan d'action.

2.POLICE DE LA NATURE

2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)

197 tournées de surveillance ont été effectuées par les agents de la réserve en 2018 soit 50 jours-hommes. Le nombre d'infractions constatées est stable par rapport à 2017 : 282 en 2018 contre 283 en 2017 (**Tableau 1**). Les chiens et les vélos restent les infractions les plus fréquentes, respectivement 38% et 34%.

Signalons cette année :

- la présence de carpistes en bivouac sur l'étang de Léon au printemps alors que le plan d'eau n'est pas autorisé pour la pêche de nuit ;
- la dégradation des pieux bois maintenant la berge du courant en aval du barrage de la Nasse ;
- l'installation d'un escalier en bois sur la dune, côté forêt, pour accéder à l'océan. Cet équipement non autorisé a été démonté et les auteurs n'ont pas été identifiés.

Au bilan, 3 contraventions ont été dressés par les agents de la réserve (2 pour chien et 1 pour vélo) et 1 plainte a été déposée à la gendarmerie de Castets pour dégradation de bien.

La surveillance du site a été renforcée en période estivale pour faire face à la hausse de fréquentation. Des tournées conjointes ont été réalisées avec les différents services de police de l'environnement (AFB, ONF, ONCFS) :

- 2 patrouilles en bateau avec l'AFB sur l'étang de Léon (contrôle pêcheurs aux lignes et des embarcations à moteur) ;
- 2 patrouilles à pied avec l'ONCFS ;
- 3 patrouilles à cheval par l'ONF.

Au bilan, les contrôles se sont soldés essentiellement par des avertissements et des rappels à la réglementation. Une infraction pour chien a été sanctionnée par l'ONCFS.

Anti-braconnage civelles :

Les gardes de la réserve ont participé à 3 missions de repérage de site de pêche civelles et 2 opérations anti-braconnage de nuit organisées par l'AFB, en partenariat avec les Affaires maritimes. Deux procédures ont été faites par l'ULAM dans la zone maritime du courant.

Tournages audiovisuels:

7 demandes de tournage audiovisuel dans la réserve ont été adressées au gestionnaire :

- 4 autorisations ont été délivrées (Web TV Landes.fr, Web TV Gouvernement.fr, La Quotidienne sur France 5) avec la participation des agents de la réserve ;
- 3 refusées (spot publicitaire, clip vidéo de musique et court métrage vidéo sur la discipline du bodysurf).

Utilisation de la dénomination « Réserve Naturelle du Courant d'Huchet » :

La dénomination « Réserve Naturelle du Courant d'Huchet » a été utilisée à des fins publicitaires sur des étiquettes de bouteille de vin de Bordeaux. Le distributeur et le magasin Carrefour Market de Léon ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation et ont retiré ces produits de la vente.

Tableau 1.- Bilan 2018 des infractions et des actions de police

Types d'infractions	
Introduction d'animaux domestiques (hors chien)	1
Chien	106
Atteinte aux animaux	0
Dérangement des animaux	0
Introduction de végétaux non cultivés	0
Atteinte aux végétaux	2
Transport de végétaux hors réserve	0
Port d'une arme à feu	0
Activité de recherche ou exploitation minière	0
Activité industrielle	0
Activité commerciale	0
Activités sportives et touristiques	0
Travaux	4
Camping	7
Feu	7
Circulation et stationnement de véhicule à moteur	12
Navigation de bateau ou autre embarcation	32
Bateau à moteur	5
Cheval	0
Vélo	95
Circulation et stationnement de personne	3
Déchets	0
Dérangement	0
Publicité	0
Pêche	3
Chasse	0
Survol	2
Vol, destruction matériel RN	3
Agression agent RN	0
Pollution	0
Total	282

Procédures judiciaires	
C – Constat simple (contrevenant non identifié)	87
A – Avertissement (faire cesser l'infraction)	187
T – Timbre amende	4
PV – Procès-verbal	3
D – Dépôt de plainte	1
Total	282

Infractions par commune	
Léon	150
Moliets-et-Maâ	95
Vielle-Saint-Girons	37
Total	282

Lieux des infractions	
Embouchure	42
Lignot	11
Forêt domaniale	2
Dune domaniale	3
Pipe	12
Huchet	1
Nasse rd	1
Nasse rg	1
la Nasse	39
les Tucs blancs	4
GR 8	5
le Houdin	0
Pointe	83
Marais de la Pipe	5
Cout de Mountagne	0
Cout de l'Auga	28
Courant	19
Etang	24
le Juncat	2
Pas du Loup	0
Maison de la Réserve	0
Total	282

Types d'actions	
T – Tournée de surveillance	139
H – Hors tournée de surveillance	140
O – Opération de police	3
Total	282

2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales

« macarons »

Le règlement intérieur de la réserve naturelle du courant d'Huchet approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté du 24 avril 1995, autorise la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, ainsi que les barques utilisées par les chasseurs et pêcheurs, selon des points d'accès et des aires de stationnement définis. Deux permanences de trois jours ont été organisées en février-mars pour délivrer les macarons aux usagers. Au bilan, 61 macarons ont été délivrés en 2018, dont 12 nouvelles demandes qui correspondent à l'immatriculation des barques du courant sur la commune de Moliets-et-Mâa (cf. CR du comité consultatif de gestion du 07/03/2017 et CR du comité syndical du 19/07/2017)

	Nombre de macarons délivrés												
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
véhicules	83	80	78	76	77	85	79	88	88	72	70	70	64
barques	39	33	39	48	49	48	48	55	53	45	46	49	46
TOTAL	122	113	117	124	126	133	127	143	141	122	116	119	110
chasseurs	19	19	21	27	31	24	18	23	27	25	31	29	30
pêcheurs	52	50	46	36	35	49	46	50	46	36	31	34	23
chasseurs et pêcheurs	12	11	11	13	11	12	15	17	15	11	8	7	8
TOTAL	83	80	78	76	77	85	79	90	88	72	70	70	61

Tableau 2.- Evolution du nombre de macarons délivrés depuis 2006

Cinq macarons sont également attribués chaque année aux véhicules :

- des bateliers pour l'exercice de leur activité et l'entretien du courant (2);
- de gardiennage et d'entretien de la maison de chez « Mimi » (2);
- d'un apiculteur pour l'exercice de son activité (1).

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont contrôlé la présence et la validité des macarons sur les véhicules et les barques stationnés.

3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS

3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1)

Les relevés photographiques et le suivi de la végétation post-travaux ont eu lieu le 24/07/2018. Un bilan des trois années de suivi a été intégré dans le compte-rendu 2018.

FAURE F., 2018.- *Remise en état du site de la Pipe après travaux de réfection des seuils : compte-rendu 2018 et bilan des 3 années de suivi*. SIAG RN Courant d'Huchet. Rapport, 10 p. + annexes.

Temps de travail.homme (relevés, saisie, analyse et synthèse des données).....13 jours.hommes

3.2. Réhabilitation du barrage de la Nasse (IO5.2/1)

Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été confiée au cabinet CACG pour définir le programme d'aménagement de la Nasse. Cette mission s'est déroulée en 6 phases qui ont fait l'objet chacune d'un rapport d'étape :

- phase 1 : état des lieux ;
- phase 2 : étude gestion et choix des scénarios ;
- phase 3 et 4 : étude de faisabilité et analyse multicritère ;
- phase 5 : élaboration du programme fonctionnel
- phase 6 : rédaction du dossier de consultation des maîtres d'œuvre.

En parallèle, une étude visant à déterminer le Débit Minimum Biologique du courant d'Huchet a été réalisée pour les besoins de la mission.

La mission AMO a été suivie par un comité de pilotage composé de représentants d'usagers, propriétaires, collectivités et acteurs institutionnels. Ce comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises pour discuter et valider les étapes clés : 11/01, 27/03, 22/06 et 23/10. La question du niveau du lac était au cœur des préoccupations. Un consensus a été finalement trouvé pour le futur scénario de gestion de l'étang de Léon.

Le choix s'est porté sur le réaménagement d'un seuil principal de maintien d'eau muni de trois pré-barrages. La réhabilitation de la passerelle piétonnière a également été intégrée dans le programme définitif.

Ce projet de reconstruction a été soumis à la procédure d'examen au cas par cas au titre de l'article R. 122-3 du CE, le 15 octobre 2018. L'examen de la demande a conclu que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale mais qu'il devrait faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

3 rencontres ont eu lieu avec les propriétaires riverains pour discuter de la rétrocession de leurs terrains au Syndicat. Des accords de principe ont été obtenus et devront être concrétisés en 2019.

Une réunion publique d'information s'est tenue à la mairie de Vielle-Saint-Girons le 12 décembre 2018. Une cinquantaine de participants ont posé des questions aux élus du Syndicat de la réserve, au maître d'œuvre et aux représentants de la DDTM des Landes qui ont présenté le programme et la procédure.

Coût de la mission « AMO ».....30 407 € H.T.

Coût de la mission « DMB ».....8 435 € H.T.

Coût du dossier de demande d'examen « Cas par cas ».....2 140 € H.T.

Temps de travail.homme (suivis technique, administratif et financier des études).....20 jours.hommes

Dans l'attente des travaux de réhabilitation du barrage, 4 mesures d'auscultation de l'ouvrage ont été réalisées en 2018 pour vérifier sa stabilité : 24/01, 27/03, 12/07 et 13/11. Aucun déplacement de la structure n'a été identifié.

3 nouveaux jaugeages du courant d'Huchet ont été réalisés à la Nasse par le service hydrométrie de la Dreal Nouvelle-Aquitaine : 05/02, 23/05, 14/06. Cette série de mesures a permis d'affiner la courbe de tarage en cours d'élaboration.

Temps de travail.homme (aide logistique terrain)..... 1 jour.homme

3.3. Aménagements des abords de l'étang de Léon à Léon (IO7.1)

Le Syndicat a participé à la dernière réunion du comité de pilotage de l'étude préalable d'aménagement global de la fenêtre touristique du lac de Léon à Léon, le 09 avril, consacrée à la restitution finale de l'étude.

Les cartes de répartition des deux trèfles d'intérêt patrimonial *Trifolium cernuum* et *T. ornithopodioides* présents sur le site d'étude ont été réactualisées et transmises à Géolandes, afin qu'elles soient intégrées dans le rapport d'étude final et que ces deux espèces protégées soient prises en compte dans le projet d'aménagement. Il est indiqué qu'une gestion différenciée de ces espaces verts devra être appliquée par la commune de Léon pour préserver durablement ces éléments du patrimoine.

Un comité technique restreint s'est réuni le 28 mai pour évoquer le chiffrage des actions et la répartition entre les 5 maîtres d'ouvrages potentiels: commune de Léon, Communauté de communes Côte Landes Nature, SIAG RN Huchet, SYDEC et Géolandes. La part des études et travaux concernant la réserve naturelle est évaluée à 166 870 € HT pour un total de 2 515 015 € HT.

3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)

- remplacement des éléments de signalétique dégradés : panneaux de règlementation...624,83 € TTC

Temps de travail.homme.....3 jours.hommes

3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3)

- ramassage des déchets sur les sentiers et vidage des poubelles ;
- élagage et débroussaillage des abords de sentiers ;

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3)

- remplacement ou réparation du mobilier dégradé ;
- entretien des clôtures 3 fils/ganivelles/ursus sur la dune domaniale (environ 1500 ml).....789,36 € T.T.C.
- mise en sécurité des sentiers pédestres au parking de Pichelèbe par élagage des arbres secs menaçants.....1 140 € T.T.C.

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil

- Sur le Cout de Mountagne, l'étang de Léon et le marais de la Pipe (GH2.1/1)

En raison de l'encombrement, une opération d'arrachage mécanique du myriophylle du Brésil a été réalisée sur les 2 épis ouest du casier 1. Au total, 730 m³ de matière ont été extraits sur une surface de 3 900 m².

Coût total des travaux d'arrachage mécanique (pelle mécanique)..... 2 000 € T.T.C.
(Financement : 100 % FD40C)

Coût total des travaux d'arrachage mécanique (Truxor+râteau)..... 1 800 € T.T.C.
(Financement : 100 % SIAG RNCH)

Deux campagnes d'arrachage manuel ont également été menées avec l'Entreprise Adaptée Départementale Les jardins de Nonères:

- deux journées au Marais de la pipe : 20 et 21 septembre ;
- deux journées au Cout de Mountagne : 4 et 5 octobre.

	Nbre d'hres de travail.homme	Volume extrait (m ³)
1 - Arrachage manuel au Cout de Mountagne		
Casiers 4, Casier 2 (moine), Casier 5 (exutoire Leus Esmoles) (EAD Nonères)	50,5	5,22
2 - Arrachage manuel au Marais de la Pipe		
Mare nord de l'observatoire en rive est et bordure ouest entre les 2 mares (EAD Nonères)	64	6,43
Total Général	114,5	11,65

Tableau 3.- Bilan des opérations d'arrachage manuel de la jussie et du myriophylle menées en 2018

Coût de la prestation de services (EAD Jardins de Nonères)1 597,32 € T.T.C.

Temps de travail.homme (en régie).....5 jours.hommes

4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2)

En l'absence de crédits alloués par l'Office National des Forêts en 2018, les opérations mécaniques de lutte contre le baccharis ont été entièrement financées par le SIAG.

Deux techniques de contrôle mécanique ont été employées : arrachage ou girobroyage en fonction du type de pieds (rejet ou plantule) et de la surface à traiter.

Les travaux ont consisté à un entretien des berges du courant d'Huchet et de l'arrière-dune comprises entre le marais de la Pipe et la Rouquetaire. Le détail des opérations figure dans le **Tableau 4** ci-après :

Chantiers mécaniques	Prestataire	Type d'action	Secteur	Surface traitée	Montant des travaux TTC
RNN	En régie	gyrobroyage	Rive gauche du courant (Casaous et Rouquetaire)	1,69 ha	-
	Entreprise LABAT	gyrobroyage	Rive droite du courant	2,16 ha	540 €
		arrachage		0,36 ha	1 080 €
	Total			4,21 ha	1 620 €

Tableau 4.- Bilan des opérations de gyrobroyage et d'arrachage mécanique du Baccharis en 2018

Pour la septième année consécutive, un chantier école d'arrachage manuel a été organisé le 25/09/2018 avec les élèves du BTS GPN du Lycée agricole de Saint-Palais (64). Le bilan de l'opération figure dans le **Tableau 5** ci-après :

Chantiers manuels	Secteur	Surface traitée	Nombre de pieds arrachés	Nbre d'heures de travail.homme
agents RN + élèves BTS GPN St Palais	embouchure rive droite et gauche	1,75 ha	1727 pieds 1947 plantules	144

Tableau 5.- Bilan des opérations d'arrachage manuel du Baccharis en 2018

La lecture des 4 placettes de suivi de la dynamique de la végétation a été réalisée le 24 juillet 2018 avant l'arrachage manuel effectué fin septembre. Les végétations ont peu évolué et restent semblables à celles de 2017. Au bout de 7 années de suivi, on constate que le baccharis est absent ou quasi absent sur 3 placettes (0 pied sur P1 et P2, 1 pied sur P4) et qu'il est revenu à son état d'occupation initial sur P3 (10 pieds en 2018 contre 8 en 2012) après avoir disparu durant 2 années consécutives (2015, 2016).

4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes

- *ragondins, rats musqués et tortues de Floride par tirs de régulation (GH4.1/1)*

Des tirs de régulation à la carabine ont été effectués sur le marais du Cout de Mountagne, le marais de la Pipe et dans le courant par un agent habilité de la réserve (**Tableau 6**).

Période	Nbre de ragondins ou rats musqués prélevés	Nbre de tortues de Floride prélevées	Secteur
Du 27/02/2018 au 01/09/2018	45	8	Cout de Mountagne, Courant, Marais de la Pipe

Tableau 6.- Bilan des campagnes de tirs de ragondins, rats musqués et tortues de Floride réalisées en 2018

Coût du permis de chasser + assurance.....171 € T.T.C.

Temps de travail.homme.....4 jours.hommes

- *ragondins par piégeage (GH4.1/1)*

Pas de piégeage en 2018.

4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1)

Travaux d'entretien régulier du courant d'Huchet avec les bateliers

Des interventions d'entretien régulier du courant d'Huchet ont été menées par les bateliers sous le contrôle des agents de la réserve. Cette action est liée à la possibilité de circuler sans gêne sur le cours d'eau. Elle consiste à :

- Enlever les embâcles (branches, troncs) tombés dans le lit du cours d'eau ;
- Elaguer les branches gênant réellement l'écoulement des eaux ou pour soulager des arbres inclinés ;
- Couper des arbres fragilisés ou risquant de chuter.

3 demi-journées de nettoyage ont été effectuées en 2018 : 2, 9 et 16 mars.

Temps de travail.homme (agents Rn).....3 jours.hommes

Les bateliers sont également intervenus à plusieurs reprises pendant la saison de navigation.

Temps de travail.homme (source GIE Bateliers).....34 jours.hommes

4.4. Nettoyage de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2)

Le nettoyage manuel sélectif des plages de la réserve s'est poursuivi selon les mêmes modalités que les années précédentes. Le ramassage a été interrompu du 15 avril au 15 juin, période de reproduction du gravelot à collier interrompu. Les volumes de déchets collectés sont proches de ceux de 2017 : 22,57 m³ pour le lot 4 « plage » et 4,60 m³ pour le lot 5 « embouchure » (*Figure 1*).

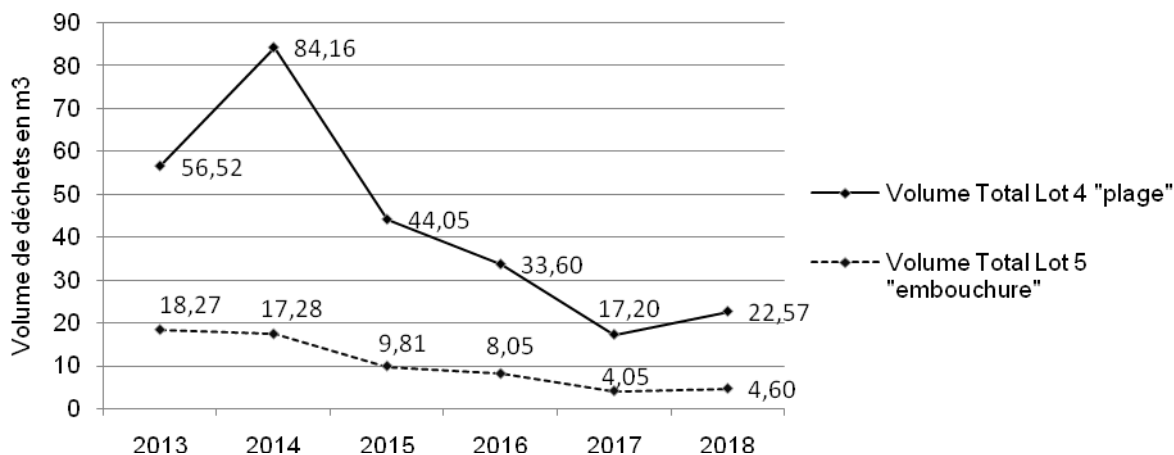


Figure 1 – Evolution des volumes de déchets collectés manuellement sur les lots 4 «plage» et 5 «embouchure» entre 2013 et 2018

En addition au nettoyage mené toute l'année par le Département des Landes, huit chantiers citoyens de collecte manuelle des déchets ont été organisés avec la commune de Moliets, des écoles et des associations, auxquels ont participé 540 bénévoles volontaires. Au total, 57,23 m³ de macro-déchets ont été récoltés à l'embouchure (*Tableau 7*). Les déchets ont été mis en benne par les agents de la réserve. L'évacuation et le traitement des déchets ont été pris en charge par le Département des Landes.

Secteur	Organisme/événement	période	m ³ déchets
Anse embouchure rive gauche	volontaire bénévole de Moliets	année 2018	5,56
rives droite et gauche de l'embouchure	Chantiers mairie de Moliets, Initiatives océanes, Printemps des Landes, chantiers école (lycées agricoles de Marmande et Bazas), collège de Linxe, association des retraités des Landes		57,23
TOTAL			62,79

Tableau 7.- Bilan des opérations de ramassage manuel des déchets réalisées en 2018

Temps de travail.homme.....9 jours.hommes
Acquisition de sacs Big Bag.....329,40 € TTC

4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)

○ le marais de la Pipe

Les travaux d'entretien du marais de la Pipe ont été poursuivis cette année :

- fauchage, ramassage et évacuation de l'herbe de la prairie (1 ha).

Coût du fauchage et de l'exportation de l'herbe.....1 500 € TTC

Gestion du moine:

- fermeture du moine pour mise en eau printanière du marais: le 17 janvier 2018;
- ouverture pour entretien du marais à l'automne: 28 septembre 2018.

La station de Romulée bulbocodium, menacée par l'avancée des fourrés à ajoncs, cistes et ronces a été dégagée manuellement à la débroussailluse.

Temps de travail.homme (débroussaillage et évacuation).....2 jours.hommes

○ le marais du Cout de Mountagne

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération des chasseurs des Landes :

- girobroyage à l'épareuse de la végétation des bordures de digues ;
- entretien des digues ;
- consolidation du seuil casier 2 et du passage busé de Leus Esmoles.

Travaux d'entretien (broyage et travaux de consolidation).....2 560 € T.T.C
(Financement : 100 % Fédération Départ. de chasse)

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de gestion de la réserve :

- girobroyage de la végétation du dessus des digues et de l'îlot central ;
- girobroyage de la végétation des casiers 1, 2, 7 et tourbière ;
- broyage de la végétation des îlots des casiers 3 et 5 ;
- réfection du chemin d'entrée au Cout de Mountagne ;
- aménagement d'un passage busé casier 2 ;
- débroussaillage et coupe des ligneux.

Temps de travail.homme (personnel réserve).....7 jours.hommes

Achat d'une buse.....	475,39 € TTC
Coût total des travaux.....	6 140 € T.T.C.
(Financement : 100 % Sivu du Courant d'Huchet)	

Projet pâturage au Cout de Mountagne

Le Syndicat et la Fédération Départementale des Chasseurs ont fait le choix de remettre en pâturage les terrains communaux du Cout de Mountagne en installant un troupeau de vaches marines landaises. Cette race bovine ancienne qui a failli disparaître après la seconde guerre mondiale, bénéficie d'un programme de sauvegarde dans les Landes de Gascogne, mené par la SEPANSO et le Conservatoire des races d'Aquitaine, avec la participation de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Ce choix d'éco-pâturage dans la réserve naturelle répond principalement à 3 objectifs :

- augmenter la biodiversité des milieux herbacés (prairies, landes) ;
- gérer la végétation en réduisant les opérations mécaniques et les coûts d'entretien ;
- soutenir la préservation d'une race rustique locale menacée.

Le projet a été présenté à la mairie de Léon le 12 septembre et en comité syndical le 18 septembre. Un plan de pâturage a été défini en concertation avec les techniciens de la Fédération qui géreront un troupeau de 4-5 vaches sur une parcelle de 5,2 ha.

Les travaux de préparation de la parcelle ont débuté fin novembre par le débroussaillage des limites et la pose des piquets de clôture.

L'investissement matériel (fourniture et pose de la clôture et des portails) est estimé à 8 400 euros, pris en charge intégralement par la Fédération des chasseurs.

Un premier essai de mise à l'herbe des vaches est programmé pour le printemps 2019.

Temps de travail.homme personnel réserve (projet, concertation, clôture).....7 jours.hommes

○ *la Pointe*

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur le secteur de la Pointe à Léon :

- coupe d'arbres menaçant de tomber ;
- nettoyage de la passerelle et des plateformes ;
- girobroyage de la prairie et du sous-bois (1,8 ha).

Temps de travail.homme3 jours.hommes

5.SUIVIS ET ETUDES

5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5)

○ *La Pie-grièche écorcheur*

Le suivi de la reproduction de la Pie-grièche écorcheur s'est déroulé du 06 juin au 10 juillet 2018. Au total, 7 couples reproducteurs ont été recensés sur la réserve. Un couple isolé est toujours cantonné vers l'embouchure du courant en rive droite alors que les autres sont localisés entre le sud de la Rouquetaire et le débarcadère d'Huchet.

Temps de travail.homme (suivi terrain, saisie et cartographie).....2 jours.hommes

○ *Le Gravelot à collier interrompu*

Le suivi annuel de la reproduction du Gravelot à collier interrompu sur la plage a été effectué du 20 avril au 30 août, entre la Lette blanche et l'embouchure du courant d'Huchet.

Au total, 19 demi-journées de prospection ont été réalisées et 113 contacts ont été comptabilisés. 12 observations fortuites (hors protocole) ont été effectuées également sur la zone d'étude. La période de prospection a été décalée par rapport aux années précédentes en raison d'une météo particulièrement défavorable au printemps, et d'une reproduction qui s'est prolongée jusqu'à fin août pour certains couples. L'effectif reproducteur, estimé entre 10 et 12 couples (10 à 15 couples en 2017), se situe dans la moyenne de ces dernières années que l'on peut considérer comme favorables. On dénombre entre 12 et 18 pontes donnant 10 jeunes à l'envol.

Etant donné la faible fréquentation du secteur de l'embouchure par l'espèce, aucun exclos n'a été installé sur la zone.

Le nombre de contrôles en 2018 des oiseaux bagués sur la réserve en 2014 est très faible cette année : seuls 2 individus sur 21 ont été recontactés sur la zone d'étude et se sont reproduits ; il s'agit du même couple toujours apparié depuis 2014, qui s'est reproduit à quelques centaines de mètres de l'emplacement des saisons précédentes.

Les modalités spécifiques de nettoyage de la plage de Moliets adoptées en concertation avec la commune et le Département en faveur du gravelot ont été appliquées, à savoir :

- suppression de toute intervention mécanisée sur la zone située entre la limite sud du secteur de nettoyage manuel de Moliets (lot 4) et le lit du courant (quelle que soit sa position) entre le 1^{er} avril (après grandes marées de mars) et le 30 septembre (section courante 2D) ;

- maintien du report des interventions de nettoyage manuel sur le site de Moliets (lot 4 - interventions COVED et l'Arbre à Pain), à partir de la troisième décennie d'avril, les mois de mai et juin jusqu'à la première semaine juillet.

Temps de travail homme (suivi, saisie SIG, traitement/analyse des données, synthèse, gestion).....17 jours.hommes

○ le *Blongios nain*

Au cours du printemps-été 2018, les agents de la réserve ont effectué 17 sorties de prospection dont 7 qui se sont révélées positives. L'espèce a également été observée à 4 reprises en dehors du suivi. Au total, un seul couple reproducteur élevant 3 juvéniles a pu être identifié sur la partie sud-ouest de l'étang de Léon (îlot de la Tonne Soubriacq). Malgré le caractère farouche et discret de l'espèce, la localisation du nid a facilité le suivi de cette nichée et le couple a pu être photographié.

Une observation fortuite d'un pêcheur a également suggéré la présence d'un second couple à l'entrée de la cane nord de l'étang. Malgré les efforts de prospection réalisés dans ce secteur, l'information n'a pas pu être confirmée (reproduction possible).

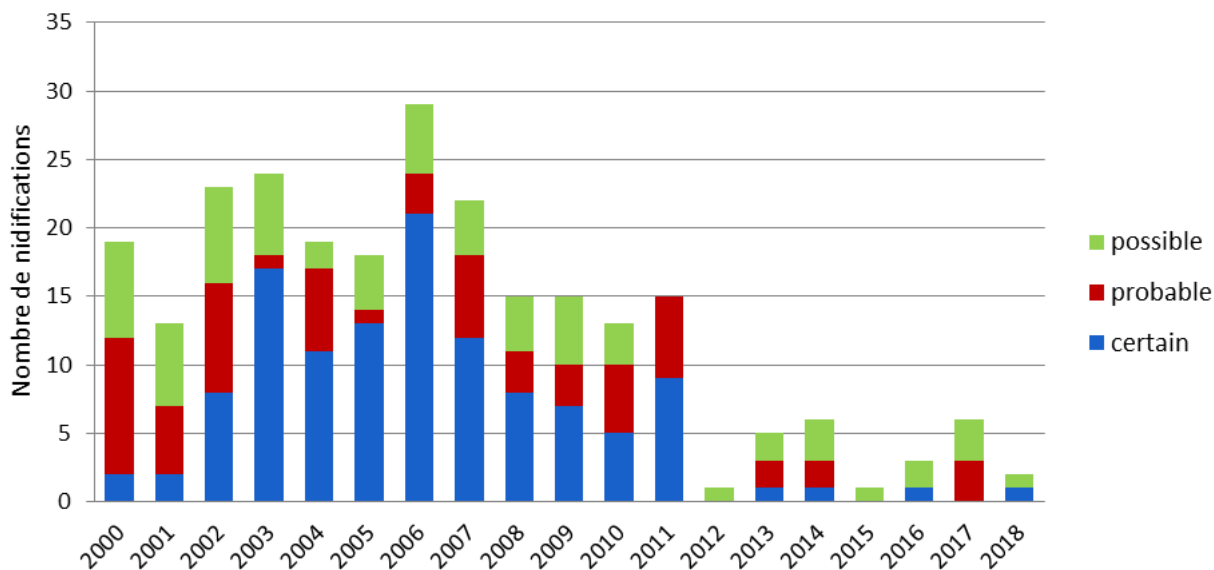


Figure 2.- Evolution du nombre de cas de reproduction de *Blongios nain* sur la réserve naturelle du courant d'Huchet entre 2000 et 2018.

Temps de travail.homme7 jours.hommes

○ recensement des oiseaux d'eau sur le marais du Cout de Mountagne

14 comptages ont été effectués sur le Cout de Mountagne entre fin octobre 2017 et début mars 2018 afin d'y dénombrer les oiseaux d'eau hivernants. Le **Tableau 8** présente les effectifs moyens des principales espèces hivernantes sur le site.

Hiver 2017/2018	Canard Colvert	Sarcelle d'Hiver	Canard Chipeau	Canard Souchet	Foulque macroule	Vanneau huppé	Bécassine des marais	Grand Cormoran (dortoir)
Effectif moyen	170	110	15aine	20aine	25	60aine	40aine	118
Tendance par rapport aux 2 hivers précédents	→	→	→	→	→	↗	↗	→

Tableau 8.- Effectifs moyens des oiseaux d'eau en hivernage sur le Cout de Mountagne - Hiver 2017-2018

- *suivi de la halte migratoire postnuptiale de la spatule blanche sur le Cout de Mountagne*

Seulement une centaine de spatules blanches ont été dénombrées en halte postnuptiale sur le Cout de Mountagne. Une pression d'observation irrégulière dans le temps et un niveau d'eau du marais trop bas expliquent cet effectif cumulé relativement faible par rapport aux 500 individus observés en moyenne chaque année.

Reproduction probable

Début juin 2018, deux adultes et 3 jeunes à peine volants sont observés sur site et ce durant un mois. En raison de la précocité de cette observation en période de reproduction, de l'état d'émancipation des spatulons et de leur comportement (âge estimé à 50 jours), tout laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'une reproduction locale. La spatule blanche ayant tendance à s'installer au sein de colonies d'ardéidés, la héronnière de l'est du lac pourrait être un des rares sites départementaux (5) à accueillir l'espèce en reproduction.

- *suivi de la halte migratoire prénuptiale de l'échasse blanche sur le Cout de Mountagne*

Cette année, l'effectif d'échasses blanches en halte migratoire prénuptiale est le plus faible observé depuis ces 5 dernières années avec 56 individus différents comptabilisés (**Tableau 9**). Aucune tentative d'installation de couple n'a été constatée sur le site.

Pression d'observation sur le Cout de Mountagne	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En nombre de jours de passage entre le 1 ^{er} avril et 30 juin sur le cout de Mountagne (soit 91 jours)	81/91 jrs	85/91 jrs	85/91 jrs	87/91 jrs	70/91 jrs	59/91 jrs	44/91 jrs
Niveau d'eau moyen des casiers 3 et 5 du 1 ^{er} avril et 30 juin (m NGF)	8,05 m	8,18 m	7,88 m	7,91 m	7,84 m	7,80 m	7,93 m
Effectif cumulé par dimorphisme individuel du 1 ^{er} avril et 30 juin	146	33	233	150	88	88	56

Tableau 9.- Evolution des effectifs cumulés d'échasse blanche en halte prénuptiale sur le Cout de Mountagne entre 2012 et 2018

- *le Balbuzard pêcheur*

Après 125 ans d'absence dans le département des Landes en tant que nicheur, le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* fait son grand retour en 2018 avec une première nidification confirmée dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet. Le couple formé tardivement en mai 2017, sans qu'il y ait eu reproduction, est revenu s'installer sur la première plate-forme artificielle construite en 2005, à la cime d'un grand pin maritime surplombant le marais du Cout de Mountagne.

Pour rappel, le mâle est issu du programme de réintroduction d'Urdaibai (pays basque espagnol) en 2013 et la femelle est née en Corse en 2014. La femelle est arrivée la première, le 12 mars, et le mâle le 04 avril 2018. La ponte a été déposée fin avril début mai et les premières becquées ont été observées première semaine de juin.

Le 17 juillet, au vu du bon déroulement de la reproduction et de l'émancipation rapide des jeunes (5-6 semaines), le baguage des 2 poussins de la nichée a pu être réalisé sous autorisation préfectorale accordée dans le cadre du programme régional en faveur du Balbuzard pêcheur piloté par le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels. Les mesures biométriques ont permis d'identifier 2 mâles qui ont été marqués chacun d'une bague orange marquée d'un code à 2 lettres noires : FH et FL.

Vers le 2 août, les 2 jeunes ont pris leur envol et ont continué à être nourris par les adultes durant 2-3 semaines. Ce n'est que vers le 12 et 19 septembre qu'ils ont quitté respectivement le site. Sept jours après son départ en migration, le premier jeune a été photographié le 19 septembre 2018 en Andalousie. Les 2 adultes quant à eux semblent avoir quitté la zone autour du 23 septembre 2018.

Temps de travail.homme (suivi de la reproduction, baguage,)...20 jours.hommes



Photos 1 et 2.- Bagueage des jeunes balbuzards

○ *Comptage des poses hivernales de laridés à l'embouchure du Courant d'Huchet*

Un comptage décadaire des poses hivernales des principaux laridés a été effectué à l'embouchure du courant d'Huchet (**Tableau 10**). La poursuite de cette opération de dénombrement doit permettre d'affiner la tendance de fréquentation du site en période hivernale et d'évaluer l'intérêt et l'importance de cette zone de reposoir pour les oiseaux.

	Janvier	Février	Mars	Novembre	Décembre
Goéland leucophé	500	80	5	1500	711
Goéland brun	1200	396	316	800	714
Goéland marin	78	26	8	20	25
Mouette rieuse	108	50	3	550	180
Mouette mélanocéphale	23	43	13	23	56

Tableau 10.- Effectifs mensuels max des principaux laridés posés à l'embouchure du Courant d'Huchet en 2018

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

○ *bilan avifaunistique 2018*

Pour l'année 2018, les faits marquants sont :

1. la présence d'un Goéland bourgmestre à l'embouchure du Courant d'Huchet le 21/01/18 ;
2. l'observation deux goélands pontiques entre le 10 et le 12/02/18 à l'embouchure ;
3. l'observation du 10 au 12/01/18, d'un goéland à ailes blanches à l'embouchure du courant d'Huchet ;
4. le stationnement d'un gros groupe de mouettes rieuses transitant entre le lac et l'embouchure du Courant d'Huchet avec un effectif avoisinant les 380 individus le 12/02/18 ;
5. le contact auditif et visuel de 2 rémiz pendulines le 20/03/18 et 3 le 23/10/18 à l'embouchure ;
6. la présence de 3 sarcelles d'été sur le Cout de Mountagne le 27/03/18 ;
7. l'observation d'un tadorne de belon sur le Cout de Mountagne le 01/04/18 ;

8. le stationnement de 10 fuligules morillons sur l'étang de Léon le 07/04/18 ;
9. l'observation d'une cigogne noire en migration le 06/04/18 au-dessus du lac de Léon ;
10. l'observation d'une femelle d'autour des palombes à la pointe de l'étang le 09/04/18 ;
11. la présence peu commune au printemps d'un gobemouche noir observé le 12/04/18 autour de la maison de la réserve à Léon ;
12. le stationnement peu banal pour l'endroit d'un grèbe huppé sur la mare de l'observatoire du marais de la pipe du 30/04 au 02/05/18 ;
13. la présence d'un bécasseau de temminck sur la Cout de Mountagne le 02/05/18 ;
14. La lecture de bagues de deux chevaliers gambettes observés sur le Cout de Mountagne le 10 et 28/05/18. Originaires de Norvège, les 2 individus ont été bagués le même jour, 4 ans auparavant le 12/08/2014.
15. l'observation de 3 avocettes blanches le 14/06/18 sur le Cout de Mountagne ;
16. la présence de sternes caugeks le 03/07/18 à l'embouchure du courant d'Huchet ;
17. l'observation d'un torcol fourmilier sur la prairie du Marais de la Pipe le 08/09/18 ;
18. la halte prolongée d'un chevalier arlequin sur le Cout de Mountagne du 29/10 au 03/12/18 minimum ;
19. le regroupement d'une cinquantaine de bécassines des marais sur le Cout de Mountagne le 16/11/18 ;
20. un Accenteur alpin stationné durant au moins deux jours (du 22 au 23/11/2018) sur le toit des granges de « Laugroun » (Léon) ;
21. la halte peu fréquente quant au nombre de 45 mouettes rieuses sur le Cout de Mountagne le 27/11/2018 ;
22. l'observation d'un butor étoilé à l'est de l'étang le 10/12/2018.

Autres espèces d'oiseaux suivies:

Espèces	Nombre de couples nicheurs ou de mâles chanteurs cantonnés en 2018	Lieux
Cochevis huppé	8 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à 350 m au nord d'Huchet (linéaire de 4 km)
Aigle botté	3 couples	2 cples en RNN (2 +1 juv mini) et un cple quartier bas-rouge
Pipit rousseline	7 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à 350 m au nord de Huchet (linéaire de 4 km)
Pie-grièche écorcheur	7 couples reproducteurs	De l'embouchure du courant d'Huchet à Huchet (rive droite)
Héron pourpré	7 à 11 couples reproducteurs	Canes de l'étang de Léon
Grèbe huppé	3 couples reproducteurs minimum	Nicheurs sur l'herbier de Mâcre
Bihoreau gris	1 couple reproducteur probable	Canes de l'étang de Léon
Foulque macroule	2 couples reproducteurs	Cout de Mountagne (échec d'un cple)
Canard chipeau	2 à 4 mâles cantonnés	Cout de Mountagne, étang de Léon
Sarcelle d'hiver	12 mâles cantonnés	Cout de Mountagne

Tableau 11. Nombre de couples nicheurs ou de mâles chanteurs d'espèces d'oiseaux suivis en 2018

Nouveau statut pour le Canard pilet :

Suite à l'hivernage de 3 canards pilet au Cout de Mountagne, le suivi du comportement des individus a révélé la présence d'un couple et d'un mâle non apparié. Courant février 2018, le couple s'est petit à petit cantonné sur une zone et des parades ont été observées. Première semaine d'avril, seul le mâle cantonné est régulièrement observé et les apparitions furtives de la femelle témoignent de la présence d'un nid à proximité. Début mai, soit quasiment un mois depuis le début de couvaision, la femelle est de nouveau observée au côté du mâle, signifiant une prédation du nid ou des jeunes canetons. La reproduction de l'espèce en France reste anecdotique : 0 à 3 couples par an. Cependant, certains critères morphologiques et nuances de couleur du plumage et du bec laissent planer un doute quant à l'origine naturelle du mâle.

5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4)

Des écoutes vespérales d'amphibiens ont été réalisées fin mars au marais de la Pipe.

4 mâles chanteurs de Rainette ibérique *Hylla molleri* et 3 mâles chanteurs de Rainette méridionale *Hyla meridionalis* ont été contactés.

Temps de travail.homme.....1 jour.homme

5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4)

○ Programme Serpents (2015-2018)

Le suivi PopSerpents coordonné à l'échelle régionale par Cistude Nature a été reconduit en 2018. 4 campagnes de relevé des plaques ont été effectuées entre juin et juillet.

10 observations de serpents ont été faites : 6 ind. de Couleuvre verte et jaune et 4 ind. de Couleuvre vipérine contre 4 en 2017.

Temps de travail.homme.....3 jours.hommes



Photos 3 et 4.- Couleuvres verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et vipérine (*Natrix maura*) sous plaques

○ Le Lézard Ocellé

Un nouveau modèle statistique a été utilisé pour analyser les résultats du suivi 2018. Ce modèle s'est révélé mieux adapté pour effectuer des comparaisons interannuelles. Il nécessitait cependant d'analyser de nouveau les données de 2015, d'où un total d'heures de traitement relativement élevé.

13 individus ont été identifiés cette année : 6 mâles, 5 femelles, 1 sub-adulte et 1 juvénile dont deux mâles déjà contactés en 2015. La probabilité de détection atteint seulement 64% contre 90% en 2015.

Cette différence peut être imputée aux conditions météorologiques peu favorables (ensoleillement faible, fortes précipitations, violents orages) qui ont contraint l'espèce à rester cachée plutôt qu'à s'exposer pour thermoréguler.

Comme en 2015, un effet des gîtes anthropiques sur la présence de l'espèce a été démontré. En revanche, l'effet des terriers de lapin n'a pas pu être vérifié, ces derniers étant trop peu nombreux sur les placettes cette année. La taille de la population est estimée cette année à environ 129 individus [72-282] contre 198 individus [96-397] pour 2015. Les écart-types se chevauchant, on n'observe pas de différence significative entre ces deux estimations. La population de Lézard ocellé sur le site d'Huchet semble stable depuis la réalisation de l'état initial du suivi en 2015 mais reste néanmoins vulnérable hors réserve par les activités humaines (véhicules, chiens, travaux).

DUVAL A., 2018.- *Bilan du suivi Lézard ocellé 2018 - Comparaison avec 2015*. SIAG RN Courant d'Huchet, Léon. Rapport, 10 p.

Temps de travail.homme (suivi terrain, analyses & rédaction)..... 10 jours.hommes

5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1)

Le 18 juillet 2018, l'association Migradour a réalisé une pêche électrique sur La Palue, en aval du pont de la D652. Cette station d'échantillonnage fait partie du Réseau Spécifique Anguille. Les mesures biométriques et les observations réalisées lors de ces pêches permettent d'évaluer l'abondance, de caractériser la structure d'âge et de suivre l'évolution des populations d'anguilles jaunes en place. Une vingtaine d'anguilles ont été capturées cette année ainsi que plusieurs lamproies de Planer.

5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2)

- *Suivi des lépidoptères*

Fadet des laïches

Le protocole de suivi du Fadet des Laïches, initialement réalisé par déambulation aléatoire a été modifié de manière à produire un indice d'abondance de l'espèce permettant à long terme de suivre l'évolution pluriannuelle de la population. 6 transects ont été positionnés sur les anciens itinéraires échantillons : 5 au Cout de Mountagne et 1 au Cout de l'Auga. Chaque transect a été parcouru 5 fois lors de l'émergence des imagos fin juin-début juillet et les premiers indices d'abondance ont pu être calculés.

Temps de travail.homme.....5 jours.hommes

- *Inventaire entomologique*



Photo 5.- Piège à interception

Afin d'étudier plus précisément la richesse et l'originalité de l'entomofaune des forêts de chênes lièges identifiée dans l'inventaire SLB de 2016, deux pièges à interception ont été posés dans une pinède à chêne liège exploitée, au lieu-dit « chez Mimi ». Le piégeage s'est déroulé du 08/06/2018 au 10/08/2018. L'identification du contenu des deux pièges a permis d'obtenir 158 données de coléoptères, 20 espèces nouvelles dont 6 saproxyliques à fort intérêt patrimonial (Ip-3).

Une sortie de prospection à la recherche d'*Agnathus decoratus*, coléoptère rare et original présent dans les troncs d'aulnes en partie immergés dans les cours d'eau, a été organisée avec deux entomologistes de la Société Linnéenne de Bordeaux. L'inspection des troncs dans le courant d'Huchet ne révéla aucun coléoptère.

Temps de travail.homme.....5 jours.hommes

5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2)

Plan National d'Actions intermédiaire sur le Vison d'Europe (2016-2019)

Le Syndicat a réalisé une campagne de prospection à la recherche du Vison d'Europe sur le territoire de la réserve : 10 nuits consécutives de piégeage soit 100 nuits-pièges du 12 au 22 février 2018, secteur de la Nasse et rive sud-ouest de l'étang de Léon.

Résultat de la campagne de piégeage 2018 : 0 vison, 1 chat.

Temps de travail.homme (terrain + cartographie).....4 jours.hommes

Un premier bilan des actions du Plan National d'Actions intermédiaire engagées depuis 2016 a été présenté aux partenaires le 26 juin 2018 à la RN du Marais d'Orx. Les deux secteurs connus de présence certaine du Vison d'Europe sont la Charente et la Charente-Maritime.

5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)

Flore patrimoniale

Les investigations menées cette année ont permis de retrouver le Trèfle faux Pied-d'oiseaux *Trifolium ornithopodioides* L., 1753, non revu depuis 2013, dans les pelouses rases sablonneuses des rives du lac, entre la maison de la réserve et la plage. Environ 300 pieds ont été dénombrés pour une surface occupée de 50 m².

Ce trèfle accompagne l'autre trèfle rarissime en France qui affectionne ces pelouses et qui est abondant sur l'aire de camping-car : le Trèfle à fleurs penchées *Trifolium cernuum* Brot., 1816.

Les cartes de répartition de ces deux espèces végétales rares et protégées ont été réactualisées et transmises à Géolandes, pour qu'elles soient prises en compte dans le projet d'aménagement des abords de l'étang de Léon.

En complément, une récolte conservatoire de graines a été réalisée fin juin par le Conservatoire Botanique National-Sud-Atlantique afin d'alimenter la banque de semence de ces espèces menacées.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et réalisation des cartes).....4 jours.hommes

Le 28 août 2018, le Syndicat a participé à la lecture des transects permanents de végétation mis en place par la CBN-SA sur la rive est de l'étang de Léon, au lieu-dit l'île verte, en 2012. Cette méthode permet de suivre l'évolution de l'état de conservation des végétations des grèves des étangs arrière-littoraux du réseau Natura 2000.

Temps de travail.homme (relevés de terrain).....1 jour.homme

Suivi du développement des plantes aquatiques indigènes (étang de Léon)

La cartographie des contours des herbiers de Châtaigne d'eau *Trapa natans* L. et de Naiade marine *Najas marina* L. a été effectuée le 27 août 2018. Ces investigations de terrain répétées régulièrement permettent de connaître l'évolution de leurs peuplements respectifs (abondance et répartition).

Temps de travail.homme (relevés, saisie et traitement des données).....3 jours.hommes

Plantes aquatiques exotiques envahissantes

Au mois de septembre 2018, le Syndicat a réalisé le diagnostic de prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur l'étang de Léon pour le compte de Côte Landes Nature. Les investigations ont été menées selon les méthodes de terrain utilisées en 2011 et 2016 pour permettre l'analyse des évolutions des colonisations des plantes. Ce travail s'inscrit dans le dispositif de lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes proposé par le Syndicat Mixte Géolandes aux collectivités locales en charge de l'entretien courant des plans d'eau du département. Une compensation financière forfaitaire de 1 358 euros a été versée au Syndicat pour la réalisation du diagnostic.

Les observations montrent qu'*Egeria densa* Planch., 1849 est en nette progression depuis 2016, avec notamment des foyers localisés dans la réserve au nord-ouest du lac et au débouché du Couloum. Une attention particulière devra être portée à cette espèce qui a colonisé le plan d'eau récemment (2015).

Temps de travail.homme (relevés de terrain, saisie, réalisation des cartes et rédaction).....15 jours.hommes

BAILHES X., 2018.- *Cartographie et quantification des plantes aquatiques exotiques envahissantes - Etang de Léon (40)*. SIAG RN Courant d'Huchet. Rapport, 16 p.

Cette cartographie des plantes exotiques a été étendue aux marais de la Pipe et au cout de Mountagne selon le même protocole et sera terminée en 2019 par le courant d'Huchet.

Temps de travail.homme (relevés de terrain, saisie et réalisation des cartes).....11 jours.hommes

Acquisition d'un GPS Trimble.....1 243,30 € H.T.

Création d'un sentier botanique numérique

Le Département des Landes poursuit depuis plusieurs années un projet de valorisation des herbiers historiques landais des XVIII-XIX siècles. La création d'une application mobile est actuellement envisagée. Cette application est destinée à un public familial empruntant des sentiers de randonnée ou de balade pour lui permettre de découvrir les plantes et l'évolution des paysages rencontrés. Le Courant d'Huchet a été identifié comme un des espaces naturels qui correspondrait au projet. En accord avec l'ONF, le gestionnaire de la Réserve a fait une proposition de parcours entre Pichelèbe et l'embouchure du courant en rive gauche, pour servir de support à cet itinéraire botanique.

Un repérage sur le terrain a été effectué et une liste de plantes susceptibles d'être rencontrées sur le parcours a été transmise à Madame Chantal Boone, chargée du projet pour le compte du Département.

Temps de travail.homme1 jour.homme

5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)

Tout au long de l'année, le personnel de la réserve a réalisé le suivi des niveaux d'eau des zones humides (étang, marais, courant, embouchure). L'évolution de la cote de l'étang de Léon, du courant d'Huchet et des hauteurs des précipitations est présentée en *Annexe I*.

Été 2018 : 2^e été le plus chaud depuis 1900

L'été 2018 a été marqué par la persistance quasi continue de températures supérieures aux valeurs saisonnières et par une vague de chaleur exceptionnelle qui a concerné l'ensemble du pays du 23 juillet au 8 août. A Léon, la température la plus chaude a été enregistrée le 06/08/2018 avec 40° C.

La pluviométrie a été proche de la normale sur l'ensemble de l'année. Au total, il est tombé 1 249,9 mm de pluie à la station Météo-France de Léon (*Figure 3*). Le record journalier en cumul de précipitations a été enregistré le 12 juin 2018 avec 45 mm.

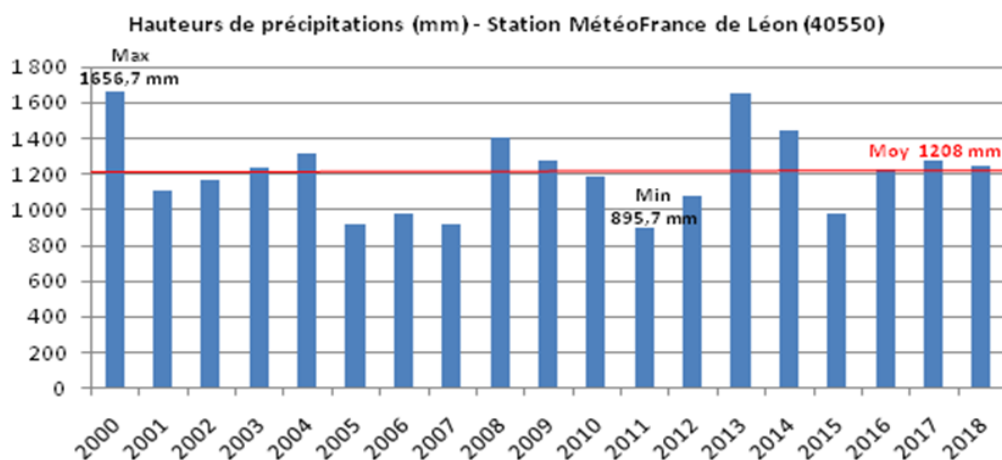


Figure 3.- Evolution des hauteurs de précipitation à Léon (40550) entre 2000 et 2018.

Au total, 7 interventions ont été nécessaires pour réguler le niveau de déversement du barrage de la Nasse et 2 autres pour retirer les embâcles bloqués en amont de l'ouvrage.

Fabrication d'une pince à touradons.....384,00 TTC

Le tableau ci-dessous présente les cotes min-max et moyennes de l'étang de Léon par bimestre durant l'année 2018 :

Période	Cote de l'étang (m NGF) min-max/période	Amplitude (cm)	Cote moyenne de l'étang (m NGF)
janvier-février	7,26-7,36	10 cm	7,30
mars-avril	7,25-7,45	20 cm	7,32
mai-juin	7,19-7,31	12 cm	7,25
juillet-août	7,07-7,21	14 cm	7,14
septembre-octobre	7,01-7,15	14 cm	7,06
novembre-décembre	7,11-7,20	9 cm	7,16

Les extrêmes : La cote la plus haute a été relevée le 12 avril 2018 avec 7,45 m NGF et la plus basse le 04 septembre 2018 avec 7,01 m NGF → amplitude de 44 cm.

Temps de travail.homme (suivi niveaux, manipulation et entretien des ouvrages, saisie).....40 jours.hommes

5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2)

Cinq battues de régulation des sangliers ont été autorisées en 2018 dans le périmètre de la réserve. Le tableau 12 suivant récapitule les résultats :

date	Commune	Lieu-dit	ACCA	Sangliers		Autres	
				Vus	Prélevés	Vus	Prélevés
17 et 18/02/2018	Moliets-et-Maâ	Marais de la Pipe	Moliets	30	17 (2 m j, 3 f j, 4 m ad, 8 f ad)	-	-
03/03/2018	Léon	Cout de Mountagne	Léon	12	11 (2 m j, 2 f j, 3 m ad, 4 f ad)	2 renards	1 m
29/03/2018	Vielle-St-Girons	Parcelle ONF 62	Vielle-St-Girons	16	8 (2 m j, 2 f j, 1 m ad, 3 f ad)	3 cerfs + 2 chev.	0
29/09/2018	Léon	Cout de Mountagne	Léon	3	3 (2 m ad, 1 f ad)	1 renard	1
TOTAL				61	39		

Tableau 13.- Bilan des battues aux sangliers organisées dans la réserve en 2018 (m mâle, f femelle, ad adulte, j jeune, chev. chevreuil).

Les campagnes de capture de sangliers ont été effectuées tout au long de l'année avec une interruption du 30 juin et au 07 octobre. Le **tableau 14** ci-dessous présente le bilan de l'année écoulée et les chiffres cumulés depuis la mise en service de la cage-piège:

Période	Nbre de nuits-pièges	Nbre de nuits avec captures	Nbre de sangliers prélevés
Année 2018	30	17	48
Année 2017	30	17	37
Année 2016	36	20	56
Année 2015	50	22	34
Année 2014	105	27	54
Octobre - décembre 2013	19	7	18
Total	270	110	247

Tableau 14.- Bilan des opérations de régulation de sangliers par cage-piège depuis octobre 2013.

Temps de travail.homme (piégeage, tirs + suivi photographique)..... 8 jours.hommes
Coût du permis de chasser + assurance.....171 € T.T.C.

5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)

Le gestionnaire de la réserve a participé à l'assemblée générale de l'AAPPMA de Léon et des environs le 24 février 2018, pour faire le point sur l'avancée du projet de reconstruction du barrage de la Nasse.

6.SUIVI ADMINISTRATIF

6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)

Forêt communale de Moliets et Maâ

L'aménagement forestier communal de Moliets 2018-2032 a reçu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 05 juin 2018. Une partie de la propriété forestière de la commune, 3 ha, est située dans le site classé du «Courant d'Huchet et ses rives» dont l'arrêté ministériel de classement du 4 mai 1934 prévoit la protection du courant d'Huchet et des 30 mètres de part et d'autres du courant.

6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)

Vu l'auscultation du barrage réalisée par le cabinet CACG en date du 27 mars 2018 et les conclusions du rapport, le franchissement du barrage de la Nasse a été autorisé par la Présidente du Syndicat, à compter du 01 avril 2018 pour une chute d'eau inférieure à 40 centimètres.

6.3. Définition d'une stratégie de gestion du débouché du courant d'Huchet

Cette année, les travaux de redressement mécanique de l'embouchure du courant d'Huchet, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune, se sont déroulés du 04 au 08 juin.

Le gestionnaire de la réserve a alerté la commune de Moliets sur le temps de bouchage du courant à ne pas dépasser afin de ne pas excéder la cote maximale de 2,50 m NGF définie dans la stratégie de gestion pour éviter la submersion artificielle des berges à cette période de l'année.

Malgré ces recommandations, la cote plafond a été dépassée (2,92 m NGF) et les berges du courant ont été submergées en amont pendant plus de 3 heures impactant la petite faune terrestre.

Un bilan des travaux a été établi par le gestionnaire et diffusé à l'ensemble des partenaires concernés (Commune, Département, ONF).

BAILHES X., 2018.- *Bilan 2018 des travaux de rectification du débouché du courant d'Huchet. SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 5 p..*

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont procédé à la lecture de la mire limnimétrique de l'embouchure. Ce suivi, débuté en août 2017, a pour but de mieux connaître l'influence de la marée sur la cote du courant.

Nombre de relevés limnimétriques réalisés en 2018 : pleine mer = 34 ; basse mer = 50.

Une première synthèse des connaissances sera livrée au premier trimestre 2019.

Temps de travail.homme (protocole, relevés limnimétriques, saisie des données).....13 jours.hommes

6.4. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2)

Le Syndicat a décidé de confier la rédaction du nouveau plan de gestion au bureau d'études GERA qui avait réalisé le plan de gestion transitoire. Une réunion de lancement a eu lieu le 06 avril 2018 à la DDTM à Mont de Marsan afin de présenter le déroulement de l'étude et définir un calendrier de travail. Cette réunion a été suivie de deux visites de terrain les 12 et 25 avril afin de constater l'état actuel de la réserve et ses évolutions depuis le précédent plan, et d'échanger sur ses points forts et ses points faibles.

Des groupes de travail spécifiques (chasse, pêche, batellerie, sylviculture) ont été organisés les 06 et 20 décembre avant de réunir le comité consultatif sur le diagnostic, les enjeux et les objectifs.

Coût de la prestation.....16 794 € TTC

Financement :

- Préfecture des Landes (Fonds FNADT).....10 000 €
 - Sivu du Courant d'Huchet (Fonds propres).....6 794 €

6.5. Gestion des bases de données (AD10.3/4)

Les bases de données Faune de la réserve ont été agrémentées, réarrangées et modifiées quand cela s'avérait nécessaire.

- Création de la base ODONATES et saisie des données antérieures.....1 j
 - Préparation et fusion des bases LEPIDOPTERES et FADET DES LAICHES2 j
 - Reconversion de la base AVIFAUNE COMPTAGE_COUT au format standard de l'OAFS (520 données converties en 2018).....2 j
 - Saisie journalière des données d'observation & suivis 11 j

6.6. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)

Les agents de la réserve ont organisé et/ou participé à différentes réunions ou groupes de travail tout au long de l'année. Ce temps comprend la préparation, la rédaction des rapports et comptes-rendus des réunions.

- Comités syndicaux du Sivu du courant d'Huchet (SIAG) : 13 février, 29 mai, 18 septembre, 06 décembre ;
- Comités de pilotage de l'étude préalable aux aménagements des abords de l'étang de Léon à Léon (Géolandes) : 09 avril et 28 mai ;
- Réunion de cadrage du projet de reconstruction du barrage de la Nasse (DDTM) : 02 mai ;
- Réunion de présentation du programme de translocation du Balbuzard Pêcheur (SMGMN, Orx) : 16 juin ;
- Réunion-bilan du Plan National d'Actions sur le Vison d'Europe (Cistude Nature, Orx) : 26 juin ;
- Comité de pilotage des sites Natura 2000 du Marensin (DDTM) : 03 juillet 2018 ;
- Réunion « projet pâturage au Cout de Mountagne » (Mairie de Léon) : 12 septembre ;
- Comité de pilotage pour l'aménagement des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (Géolandes) : 04 octobre ;
- Journées techniques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « La chaîne des lacs et étangs du littoral aquitain (Biscarosse) : 17 et 18 octobre ;
- Comités de pilotage Document Unique : 07 septembre et 29 novembre ;
- Groupe de travail Plan de gestion : 06 et 20 décembre ;
- Réunion publique « Projet de reconstruction du barrage de la Nasse » (Vielle-Saint-Girons) : 12 décembre.

7.FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 et FA9.1)

QUELQUES CHIFFRES

- Animations : 2 519 pers. (-2%/2017)
- Recettes animation : 6 883,50 € (-17%/2017)
- Recettes boutique : 8 438 € (-4%/2017)
- Maison de la réserve : 15 653 pers. (-3%/2017)
- Chalet de Pichelèbe : 13 625 pers. (-6%/2017)



Photo 6.- Exposition temporaire « Migrations »

- Bilan général

La fréquentation et les recettes générées en animation (*Figure 4, 5 et Annexe 3*) sont en diminution par rapport à l'an passé, respectivement -2% et -17%. Au total, 100 animations ont été réalisées en 2018 (contre 116 en 2017), accueillant 2 519 personnes.

Les recettes de la boutique atteignent 8 438 €, soit une baisse de 4% par rapport à 2017.

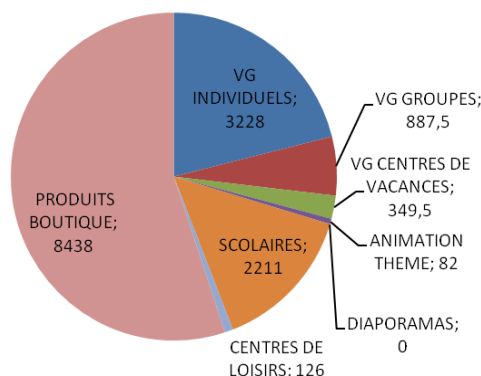


Figure 4.- Résultats 2018 de la régie d'animation et de la boutique (en euros)

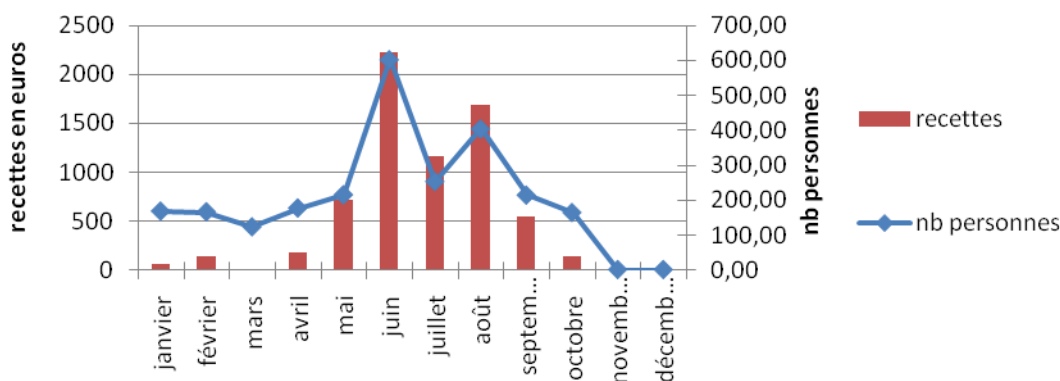


Figure 5.- Evolution de la fréquentation et des recettes d'animation en 2018

- Animations grand public

De nouvelles animations originales ont été proposées au grand public en 2018 : fréquence grenouille, contes et légendes du courant d'Huchet, le petit peuple migrateur, soirée-conférence sur les insectes...

L'ouverture au public du nouvel observatoire du Cout de Mountagne a permis d'organiser quatre sorties découverte des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs du marais dans le cadre de la journée mondiale des zones humides et de la fête de la nature.

Les formules « Journée découverte de la réserve naturelle » organisées en partenariat avec les bateliers ont été reconduites en juillet/août ainsi que les démonstrations de gemmage animées par l'association Mémoire en Marensin et l'initiation à la reconnaissance des champignons encadrée par la Somyla.

- Animations scolaires

28 classes ont été accueillies en 2018 pour un total de 802 élèves d'écoles élémentaires, collèges, lycées et universités. Quatre établissements ont bénéficié d'animations gratuites en contrepartie des chantiers nature qu'ils ont réalisés dans la réserve.



Photos 7 et 8.- Animation scolaire sur le courant d'Huchet – CE2 Ecole de Mouguerre (64)

- Exposition temporaire : « Migrations » du 01 avril au 30 septembre 2018 à la Maison de la réserve

Du 01 avril au 30 septembre 2018, la Maison de la Réserve a accueilli une exposition temporaire sur le phénomène de la migration des oiseaux, présentée sous la forme de huit panneaux bâches explicatifs, complétée par des fiches d'identité d'oiseaux bagués contrôlés sur la réserve naturelle. Cette exposition a été conçue et prêtée gracieusement par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

- Fréquentation des pôles d'accueil

La fréquentation des pôles d'accueil s'est légèrement infléchiée en 2018 : 15 653 visiteurs à la Maison de la Réserve et 13 625 visiteurs au chalet de Pichelèbe. (*Figure 6*).

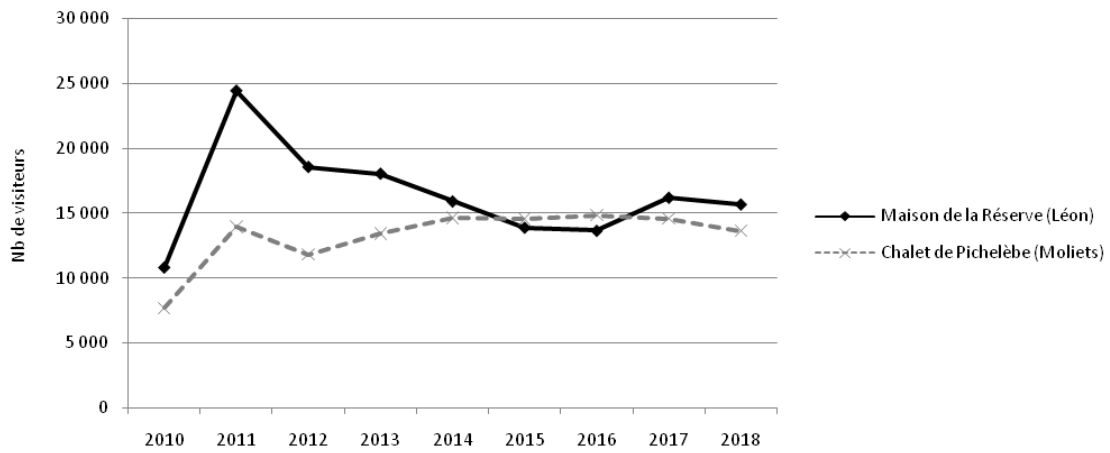


Figure 6.- Evolution de la fréquentation des pôles d'accueil depuis juillet 2010

- La batellerie

Le nombre de billets passagers remis au GIE les bateliers du Courant d'Huchet s'élève cette année à 21 466 (+ 11%/2017) (*Figure 7*), ce qui représente une contribution de 32 199 euros versée au Syndicat de gestion de la réserve.

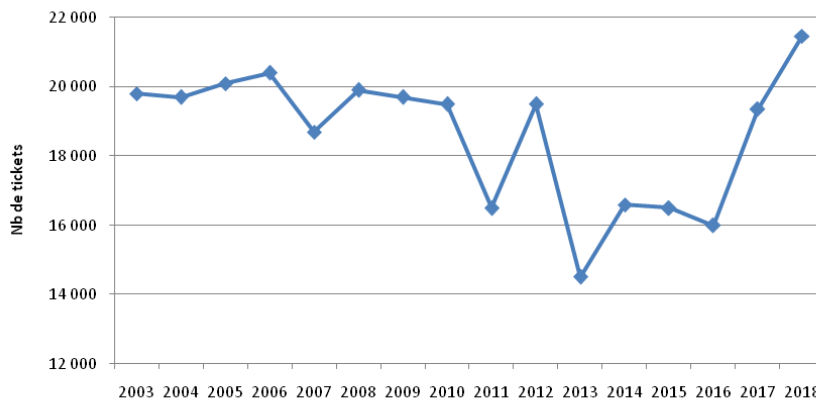


Figure 7.- Evolution du nombre de billets passagers remis au GIE Bateliers du Courant d'Huchet depuis 2003

8.COMMUNICATION

- ✓ Web TV Landes.fr le 28 janvier 2018 : reportage sur un chantier citoyen de collecte des déchets pour une plage propre ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 02 mars 2018 - article « 25 mètres cubes de déchets collectés au courant d'Huchet » : communication sur l'organisation d'un chantier de ramassage des déchets à l'embouchure du courant ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 28 mars 2018 - article « A la découverte des grenouilles d'Huchet » : communication sur l'organisation d'une sortie nocturne pour écouter et observer les amphibiens de la réserve ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 30 avril 2018 - article « Découvrir la réserve du courant d'Huchet » : communication sur l'organisation d'une visite guidée ;
- ✓ Emission La quotidienne sur France 5 du 31 mai 2018 : « 5 bonnes raisons d'aller passer un week-end dans les Landes - n° 5 la RN du courant d'Huchet » : interview du garde-animateur de la réserve ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 13 juillet 2018 - article « Le barrage de la Nasse menace de rompre » : compte-rendu de la visite de la réserve de Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique ;
- ✓ Web TV Gouvernement.fr le 16 août 2018 : interview du conservateur de la réserve sur les acteurs de la Vélodyssée en Côte Landes Nature ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 28 août 2018 - article « A la découverte du courant » : communication sur l'organisation d'une visite guidée ;
- ✓ Web TV Landes.fr le 16 octobre 2018 : interview de la présidente du Syndicat sur l'exercice de lutte contre les pollutions maritimes à l'embouchure du courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 17 octobre 2018 - article « Landes : une formation grandeur nature pour faire face aux pollutions marines » : compte-rendu d'une formation-exercice pour le plan Polmar ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 26 octobre 2018 - article « Mieux connaître les champignons » : communication sur l'organisation d'une sortie découverte des champignons ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 07 décembre 2018 - article « Rénovation du barrage de l'étang de Léon » : communication sur l'organisation d'une réunion publique d'information sur le programme de reconstruction du barrage.

9. EVENEMENTIEL ET DIVERS

✓ *Rencontres du tourisme landais le 05 avril 2018 (Moliets et Mâa)*

A l'occasion des rencontres du tourisme landais, organisées à Moliets, le Syndicat a accueilli une trentaine de professionnels du tourisme à la Maison de la Réserve.

✓ *A la rencontre du Balbuzard pêcheur le 29 juin 2018*

Les élus du Syndicat sont venus à la rencontre des premiers balbuzards pêcheurs nés dans la réserve naturelle. Cette visite a permis de faire connaître l'espèce et les problématiques liées à sa préservation.

✓ *Visite de Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique, le 11 juillet 2018*

A l'occasion d'une opération de sensibilisation des vacanciers à la problématique de la pollution des plages et des océans par les mégots et les plastiques, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson a visité la réserve naturelle du courant d'Huchet, en compagnie de monsieur le Préfet des Landes et de monsieur le Sous-préfet de Dax.

✓ *Rencontre des OT Côte Landes Nature & Landes Atlantiques Sud le 21 août 2018 (Pichelèbe)*

Les Offices de tourisme Landes Atlantiques Sud et Côte de Landes Nature sont venus à la rencontre des vacanciers sur le parking de Pichelèbe, lieu de concentration symbolique situé à la frontière administrative des deux OT, à l'aide de leur véhicule itinérant respectif, le « Van iti » et la « deudeuche ».

✓ *Visite de la Région Nouvelle-Aquitaine le 11 octobre 2018*

Une délégation de la Direction de l'environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine est venue visiter la réserve naturelle et échanger sur les actions partenariales menées dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 pour les espaces naturels remarquables.

✓ *Formation de lutte contre les pollutions maritimes organisée par les services de l'Etat à destination des communes littorales les 16 et 17 octobre 2018 (Moliets et Maâ)*

Les 16 et 17 Octobre à l'embouchure du courant d'Huchet de Moliets, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a organisé un exercice de formation contre les pollutions maritimes. Pour l'occasion, 25 agents des collectivités locales ont été mis dans les conditions d'une pose de barrage sur le courant, afin d'être opérationnel en cas d'urgence.

La commune de Moliets-et-Mâa qui a accueilli cette formation sur le site du courant d'Huchet ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la réserve naturelle du courant d'Huchet (SIAG) ont été étroitement associés à la mise en œuvre de cette formation.

✓ *Réunion publique « Programme de reconstruction du barrage de l'étang de Léon » le 12 décembre 2018 (Vielle-Saint-Girons)*

Une réunion publique d'information s'est tenue à la mairie de Vielle-Saint-Girons le 12 décembre 2018, dans le cadre du projet de reconstruction du barrage de l'étang de Léon, dit « barrage de la Nasse ». Une cinquantaine de participants ont posé des questions aux élus du Syndicat de la réserve, au maître d'œuvre et aux représentants de la DDTM des Landes qui ont présenté le programme.

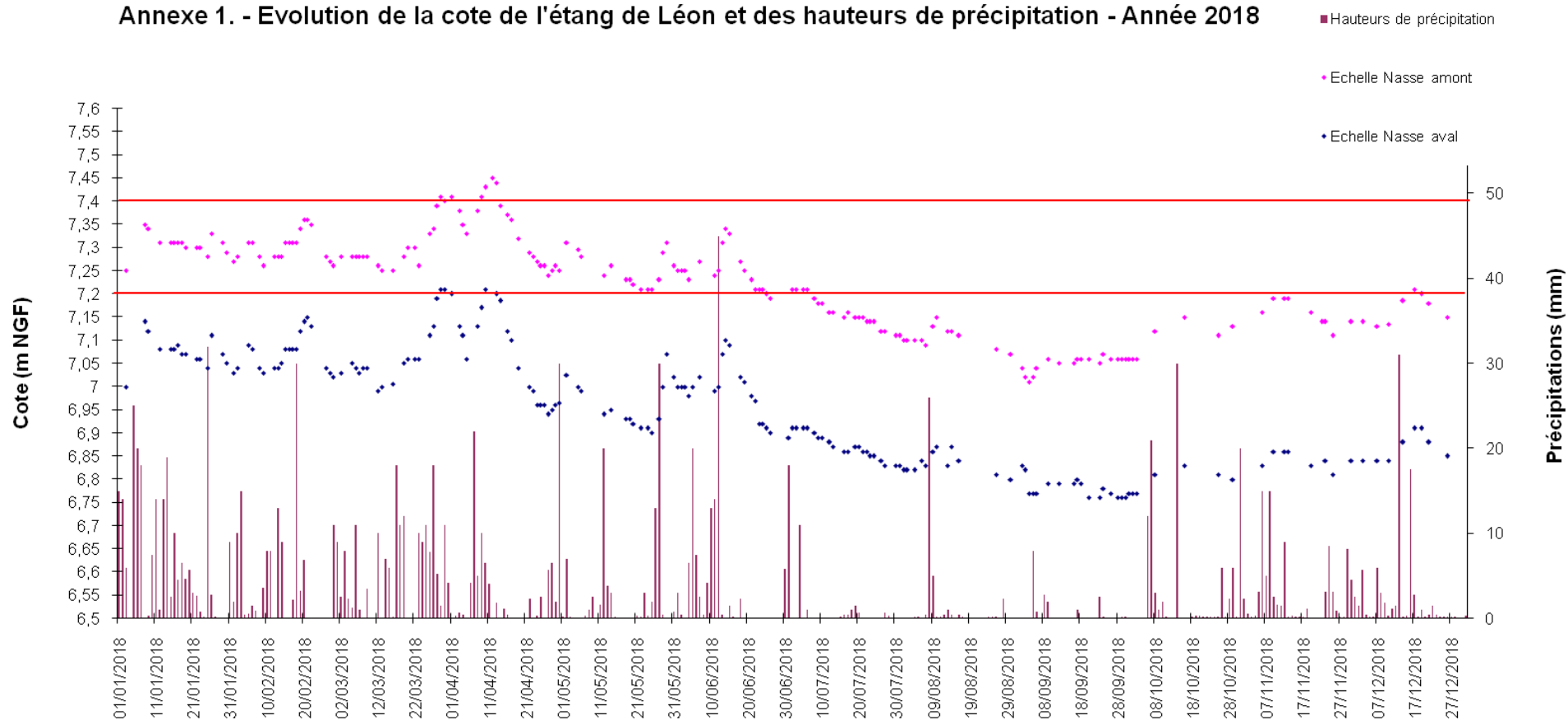


Photo 9.- Réunion publique « Barrage de la Nasse »



Photo 10.- Formation POLMAR à l'embouchure

Annexe 1. - Evolution de la cote de l'étang de Léon et des hauteurs de précipitation - Année 2018



ANNEXE 2: Résultats des animations et des recettes de la région en 2018

ANNEE 2018	VISITES GUIDEES INDIVIDUELS					VISITES GUIDEES CENTRES DE VACANCES					VISITES GUIDEES GROUPEES						ANIMATIONS A THEME			
	Adultes 5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Adultes 4,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Adultes 10 €	Adultes 5 €	Adultes 4,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier																				150
Février																				143
Mars																				123
Avril	24	6		30	138										30	30			61	46
Mai	77	1		78	388	8	1	1	10	39									30	
Juin	21	3		24	114								67	31		98	394,5		40	
Juillet	117	60	4	181	765								28	7	2	37	147			
Août	207	83	7	297	1284	24	8	1	33	132			41	13	6	60	223,5			
Septembre	76	1	2	79	383	29	16	2	47	178,5			38			38	171			
Octobre	19	4		23	107														38	36
Novembre																				
Décembre																				
Total	541	158	13	712	3179	61	25	4	90	349,5	0	0	174	51	38	263	936	0	585	82

ANNEE 2018	DIAPORAMAS					SCOLAIRES								CENTRES DE LOISIRS / PERISCOLAIRE			
	Adultes	Enfants	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Maternelles	Primaires	Collèges	Lycées	Universités	Dt Gratuits	Nombre total	Montant en €	Enfants	Dt Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier									18		18	18	60				
Février									23		23	138					
Mars																	
Avril									40		40	40		16	16	16	
Mai						72			25		97	291					
Juin						45	213	183			441	1722					
Juillet																	
Août									80		80	80		34		34	126
Septembre								60	25	18	103	103		17	17	17	
Octobre																	
Novembre																	
Décembre																	
Total	0	0	0	0	0	117	213	243	211	18	241	802	2211	67	33	67	126

Ventes boutique	Nombre	PU en €	Total en €
Poster courant d'Huchet	46	10	460
Poster fleurs	25	5	125
Poster paysages landais	10	3	30
Livre Huchet Chenais	8	55	440
Livre Courant d'Huchet Julien	16	15	240
Livre Histoire Mémoire Marensin	12	8	96
Livre maison de la réserve	3	18	54
Guide des itinéraires	97	3	291
Topoguide	1306	2	2612
Livret Terre sauvage/RNF	29	1	29
Carte postale	549	1,00	549
Miel	439	8,00	3 512
TOTAL			8 438,00 €

Nombre total de personnes accueillies en 2018 : 2 519
Montant total des recettes animation en 2018 : 6 883,50 €

Annexe 3 - Article publié dans le journal Sud-Ouest le 13 juillet 2018 (Landes, Léon)

Le barrage de la Nasse menace de rompre



La secrétaire d'État Brune Poirson, entre Frédéric Perissat et Lucien Giudicelli, préfet et sous-préfet. Photo H. D.

Visite quelque peu surprise, mercredi, de Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, à la Réserve naturelle du courant d'Huchet. Accueillie par Karine Dasquet, présidente du Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) qui gère ce site, elle est venue s'imprégner de ce petit coin des Landes, méconnu pour elle.

Michel Duboscq, ancien résinier, lui a fait découvrir le métier manuel, aujourd'hui révolu, qu'était la récolte de la gemme. Le préfet Frédéric Perissat, le sous-préfet Lucien Giudicelli, les députés Fabien Lainé et Lionel Causse, Gérard Napias, président de Côte Landes nature, Philippe Mouhel, maire de Castets et les élus léonnais sont venus à la rencontre de la secrétaire d'État.

Cette visite de présentation du site a donné l'opportunité à Karine Dasquet d'insister sur la problématique du barrage de la Nasse, sur le courant d'Huchet. Ce dernier menace fortement de s'effondrer. 100 000 euros ont déjà été engloutis pour les études de réhabilitation de cet ouvrage. Le budget des travaux a été calculé, il s'élève à 1 200 000 euros. Le dossier de réalisation des travaux est prêt, reste à obtenir les autorisations nécessaires et, surtout, le financement. La présidente du Sivu se démène avec force, suivie par les services de l'État, pour vite arriver à la réfection de ce barrage. Car, s'il craque, plus de lac de Léon, le niveau d'eau baisserait d'1,10 mètres, impactant dangereusement la flore et la faune de ce lieu.

Catastrophe écologique

La disparition de certains endroits, toujours à l'état sauvage, serait une véritable catastrophe écologique. « J'ai bien noté la précarité de ce barrage » : tels sont les mots encourageants adressés à Karine Dasquet par Brune Poirson, lorsqu'elle est remontée dans sa voiture. Préfet et sous préfet suivent avec attention ce dossier, dont les autorisations d'engagement de travaux tardent à venir, tout comme les subsides nécessaires. Il est à espérer que ce lieu sensible, bijou du littoral, d'une grande richesse botanique, toujours conservé à l'état naturel et protégé des excès de fréquentation touristique, trouve rapidement ces financements.

Il est essentiel de conserver ce que la nature a si bien construit, pour les pêcheurs, les chasseurs, ainsi que les vacanciers à la recherche d'endroits insolites.

Hubert Dupin